



# Communiqué

## Ouverture à la concurrence



Avril 2021

**RAPPEL**

Notre conseil régional est le 1<sup>er</sup> à avoir eu la volonté d'ouvrir à la concurrence et effectuer des appels d'offre. **Le conseil régional, non content de découper l'entreprise historique**, a prévu dans son BOAMP (Bulletin Officiel Appel à Marché Public) publié le 27 février 2020 :

*III.2.2) Conditions d'exécution de la concession : Il est prévu que l'attributaire du Contrat crée une société dédiée à la gestion du service. La Région se réserve néanmoins le droit de discuter du principe d'une substitution de la société dédiée par un établissement dédié...*

### LA DIRECTION FAIT LE CHOIX DE PLACER LES CONCESSIONS GAGNEES EN FILIALE !

**Aie confiance !**  
(Parole de direction)

Mais encore faut-il, pour cela, que les 2 lots en cours d'attribution en PACA à un (aux) nouveau(x) prestataire(s) soient remportés par la SNCF.

**Tout en contestant l'ouverture à la concurrence et le transfert des agents**, la CFDT Cheminots se bat, parfois toute seule, pour protéger au mieux les cheminotes et les cheminots qui seront impacté·e·s.

Mieux vaut agir sur deux fronts, d'autant que notre direction régionale à la volonté de renégocier les conditions de travail, la REMU, les parcours Pro...



### LA CFDT N'ACCEPTERA PAS QUE LES DROITS DES CHEMINOTS TRANSFERES DE FORCE DANS UNE FILIALE N'AIENT PAS, A MINIMA, LES MEMES DROITS QUE LES AGENTS SNCF !

**En cas de transfert, 3 avancées majeures obtenues par l'intervention de la CFDT :** La sécurité de l'emploi, le maintien dans le régime spécial de retraite et une garantie de rémunération incluant primes, indemnités et allocations.

La CFDT Cheminots a aussi revendiqué dès 2018 un vrai « sac à dos social » assurant à chacun le maintien de l'essentiel de ses droits individuels et collectifs grâce à un accord négocié au niveau de la branche comprenant au moins le maintien des facilités de circulation, l'accès gratuit aux médecins spécialistes, le droit au logement, etc. Cet accord aurait dû être signé avant fin 2019, mais les négociations ont été perturbées par la réforme des retraites, par la crise sanitaire et par l'obstruction de certains qui optent toujours pour la politique de la terre brûlée.

**IL RESTE DU TRAVAIL, État des lieux :** Si certains pensent que le passage chez les concurrents a peu de conséquence, voici l'état d'avancement des négos :

UNION REGIONALE CFDT CHEMINOTS PACA

☎ : 07.83.23.92.06 / 06.29.57.42.82

[uprcfdtcheminotspaca@gmail.com](mailto:uprcfdtcheminotspaca@gmail.com)

DEMANDE CFDT	1 <sup>ER</sup> PROJET UTP	APPRECIATION
GARANTIE DE L'EMPLOI STATUTAIRES	Garanti par la loi.	
SÉCURISATION DE L'EMPLOI STATUTAIRES ET CONTRACTUELS	-	
GARANTIE DE RÉMUNÉRATION STATUTAIRES ET CONTRACTUELS	Garanti par la loi (après réintroduction de l'AFS par la CFDT).	
MAINTIEN DU RÉGIME SPÉCIAL DE RETRAITE POUR LES STATUTAIRES	Garanti par la loi / en attente d'un décret sur les modalités d'application.	
PRÉVOYANCE STATUTAIRES	Renvoyé à la négociation d'un accord prévoyance.	
ACTION SOCIALE À MUTUALISER POUR LES STATUTAIRES ET CONTRACTUELS AU NIVEAU BRANCHE	Renvoyé à la négociation d'un accord prévoyance.	
FACILITÉS DE CIRCULATION – MAINTIEN INTÉGRAL ET EXTENSION À TOUS LES SALARIÉS DE LA BRANCHE	Maintien pour les salariés transférés. Modalités à préciser en fonction d'un rapport remis au gouvernement.	
MAINTIEN DANS LE LOGEMENT	Traité. À préciser.	
AIDES LOCATIVES	Traité. À préciser et à compléter.	
AIDES À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ	-	
POLITIQUE DE LOGEMENT DE BRANCHE ET PARC LOCATIF MUTUALISÉ	Refus SNCF et UTP.	
MÉDECINE DE SOINS (GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE) ÉTENDUE À TOUS	Médecine spécialisée seulement et pour les seuls statutaires transférés.	
NOUVELLES BONIFICATIONS TRACTION	Non traitées. Dans l'attente du décret sur le maintien du régime de retraite.	
COMPTE ÉPARGNE-TEMPS (CET)	Maintien des droits acquis. Transfert possible si CET existant. Pas de maintien des droits d'utilisation et d'abondement.	
PÉNIBILITÉ, CPA, TEMPS PARTIEL DE FIN DE CARRIÈRE	En cours d'instruction UTP.	
MESURES EX-APPRENTIS ET EX-ÉLÈVES	Maintien des dispositions.	
TEMPS PARTIEL, FORFAIT EN JOURS, TÉLÉTRAVAIL & DROITS LIÉS	Refus de l'UTP.	
DROIT D'OPTION ASC (NOUVELLE ENTREPRISE OU MAINTIEN ASC SNCF)	Droit d'option pendant 12 mois.	
DISTINCTIONS ET MÉDAILLES	Maintien des dispositions.	
ÉPARGNE SALARIALE	Maintien des droits acquis. Pas de disposition complémentaire.	
DIVERS : CUMULS D'ACTIVITÉ, INVENTEURS SALARIÉS, ETC.	-	

## LA CFDT REVENDIQUE L'OBTENTION DES DROITS MANQUANTS !

### DENONCER NE SUFFIT PAS, IL FAUT ALLER CHERCHER LES DROITS !

Pour exemple, ceux qui ont dénoncé l'accord CLASSIFICATION/REMUNERATION, parce que selon eux, il n'était pas suffisant, ont fait perdre la rémunération minimale au niveau de la branche pour chaque catégorie d'emploi favorisant le dumping social !

De plus, les contractuels devaient bénéficier d'une ancienneté dans la branche.

### TOUT CELA EST PERDU ! QU'ONT-ILS NEGOCIE DEPUIS... RIEN !

La CFDT Cheminots s'emploie à acquérir des droits et vous en rendra compte. La CFDT Cheminots revendique l'extension des plus importants de ces droits à l'ensemble des salariés de la branche (facilités de circulation universelles, action sociale, logement, médecine de soins, etc...).

UNION REGIONALE CFDT CHEMINOTS PACA

 : 07.83.23.92.06 / 06.29.57.42.82

[uprcfdtcheminotspaca@gmail.com](mailto:uprcfdtcheminotspaca@gmail.com)